



**AVIS DE PUBLICITE SUITE A MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE
POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE :
« Hôtel Restaurant Les Cimes – 466 route du Col du Sabot – 38114 Vaujany »**

Préalable :

La commune de Vaujany est propriétaire, sur son domaine privé, d'un hôtel restaurant dit « Les Cimes » pour l'exploitation et la gestion duquel elle recherche un opérateur économique.

Par délibération du 10 juin 2022, le Conseil municipal a pris la décision de procéder par voie d'appel à manifestation d'intérêt afin d'inviter toute personne intéressée par ce projet à se manifester dans un délai fixé dans l'avis de publicité correspondant.

En parallèle de cette décision du Conseil municipal, Madame Vacances Eurogroup a manifesté son intérêt à exploiter et gérer l'hôtel restaurant des Cimes.

La Commune est susceptible de faire droit à cette proposition s'agissant de son domaine privé.

La Commune souhaite néanmoins, par respect du parallélisme des formes avec les autorisations d'occupation de son domaine public et plus particulièrement, avec L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) s'assurer, préalablement à la conclusion de toute convention, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, par une publicité suffisante.

Objet du présent avis :

La commune de Vaujany informe donc que Madame Vacances Eurogroup a manifesté son intérêt à exploiter et gérer l'hôtel restaurant des Cimes pour y exercer les activités d'hôtellerie, bar, restauration, vente à emporter à l'exclusion de toute autre activité commerciale.

Le présent avis de publicité a pour objet, préalablement à la conclusion de la convention proposée par Madame Vacances Eurogroup de s'assurer de l'absence de toute manifestation d'intérêt concurrente équivalente.

Rappel de la présentation de l'établissement :

La commune a engagé d'importants travaux de requalification de ce bâtiment. A l'issue de ces travaux actuellement en cours, cet établissement de 4 étages disposera :

- de neuf chambres familiales de superficie comprise entre 19.34 et 22.50 m²
- d'une chambre d'environ 10 m²
- d'un espace détente, lecture, jeux de 14m²
- d'une salle de restaurant de 77.31 m² représentant environ 42 couverts
- d'une terrasse de 22.42 m² représentant environ 14 couverts
- d'une cuisine de fabrication entièrement aménagée
- d'espaces de stockage
- d'un local à ski – vélo de 33 m²

Caractéristiques principales de la manifestation d'intérêt reçue par la commune de Vaujany :

Activité : hôtellerie, bar, restauration, vente à emporter à l'exclusion de toute autre activité commerciale. Les conditions d'exploitation de l'Hôtel Restaurant Les Cimes seront strictement encadrées afin d'assurer le meilleur service à la clientèle et de permettre la rentabilité de l'occupation au regard des contraintes et modalités de fonctionnement de la Station de Vaujany

Offres de restauration : les offres de restauration comprendront une variété et une quantité de gammes suffisantes pour favoriser l'accès au lieu à toute personne présente sur Vaujany, quel que soit son intérêt à y être (habitant à l'année, résident secondaire, intervenant occasionnel sur des chantiers, employés sur la station, clientèle en cours ou longs séjours (hiver-été), participants à des manifestations et évènements sportifs, culturels...)

Période d'ouverture : l'ouverture de l'établissement se fera à l'année (hors congés annuels des exploitants) soit approximativement 11 mois sur 12

Pour la saison hivernale (début décembre à la fin des vacances scolaires de printemps) comme pour la saison estivale (mi-juin à fin septembre), l'ouverture de l'établissement sera assurée chaque jour de la semaine

Pour les intersaisons, l'établissement pourra être fermé un jour par semaine

Loyer : la manifestation d'intérêt propose un montant de loyer à verser en contrepartie de la mise à disposition de l'hôtel-restaurant les Cimes conforme à la rentabilité projetée

Manifestation d'intérêt :

La Commune invite toute personne physique ou morale intéressée par ce projet à manifester son intérêt par courriel à marches@mairie-de-vaujany.fr avant **le 29 juillet 2022 à 12h00**. L'objet du courriel devra IMPERATIVEMENT être : « Vaujany - Hôtel des Cimes – AMIC ».

Toute proposition ne respectant pas ces conditions ou reçues après le 29 juillet 2022 à 12h00 ne sera pas retenue.

Les propositions devront être accompagnées d'un dossier contenant :

- une présentation de l'opérateur intéressé
- une présentation de références équivalentes en station touristique de montagne
- une présentation juridique et financière du projet qui inclura également une description des conditions et des modalités d'exercice de l'activité hôtel-restaurant envisagée. Il est précisé que ce projet devra tenir compte des objectifs et contraintes d'exploitation souhaitées par la Commune à savoir et notamment :
 - o créer un lieu de vie locale et à l'année au centre du village
 - o maintenir une ouverture de l'établissement quasi annuelle
 - o proposer une variété et une qualité de gammes de restauration suffisantes pour adapter l'offre selon les périodes de l'année
 - o percevoir un loyer dont le montant sera mis en regard de l'investissement engagé pour la rénovation de cet établissement (environ un (1) million d'euros)

Déroulement de la procédure :

Une visite du site peut être organisée sur rendez-vous.

Dans l'hypothèse où aucune manifestation d'intérêt concurrente satisfaisante ne serait reçue dans le délai imparti, la Commune pourra conclure avec Madame Vacances Eurogroup la convention afférente à l'exercice de l'activité économique projetée.

Dans l'hypothèse où, à l'issue du délai imparti, un ou plusieurs opérateurs économiques manifesterait leur intérêt concurrent à exploiter et gérer l'Hôtel Restaurant des Cimes, une analyse concurrence des offres, sans nouvelle publicité, sera alors organisée conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-1 du CG3P.

Renseignements complémentaires :

Madame Anne Bonnaud
Responsable de la Commande Publique
Mairie de Vaujany
Tél. : 04.76.80.70.95. - @ : marches@vaujany.fr